

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2018

ACTIVITÉS AGRICOLES CULTURES MARINES - (N° 1330)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE17

présenté par
M. Pahun, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la mer »,

les mots :

« l'eau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de coordination juridique : seule la proximité immédiate de l'eau est définie à l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme.